



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU FINISTÈRE

LE STERENN  
7A ALLÉE URBAIN COUCHOUREN  
BP 1709  
29107 QUIMPER CEDEX

Téléphone : 02 98 65 10 40

[ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)

DOSSIEL n°2019-09-6040

Quimper, le 20 septembre 2019

Monsieur Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel de Lassay  
128 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je souhaitais vous présenter un bilan d'étape de la concertation en cours relative au projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques et vous faire part des propositions nouvelles qui ont pu émerger dans ce cadre.

La concertation qui s'est engagée depuis le mois de juin dernier s'est traduite par de nombreux échanges avec les élus nationaux et locaux, le Préfet du département, la Présidente du Conseil départemental, le Président de l'AMF et la Présidente de l'association des maires ruraux ainsi qu'avec les agents. Les représentants des personnels invités régulièrement à des réunions dédiées à des points d'information sur la réforme n'ont pas souhaité participer à la concertation.

Cette concertation approfondie a permis de recueillir de nombreuses observations, critiques, contre-propositions, conduisant à envisager d'amender sensiblement le projet initial pour un meilleur équilibre des territoires et une meilleure prise en compte de la situation des agents, tout en respectant le « cahier des charges initial » de la réforme. Ceci pouvant aboutir à envisager une nouvelle version de la cartographie cible. La concertation a permis également d'apporter des précisions sur les modalités de fonctionnement de **l'accueil de proximité des usagers qui est le point essentiel qui structure cette réorganisation.**

Sur les 10 communes d'implantations permanentes au final envisageables (voir ci-dessous), un accueil lui aussi permanent permettant de recevoir les usagers particuliers et professionnels quel que soit le sujet de leur demande serait assuré par des agents des finances publiques spécialisés dans cette mission.

C'est là un point de clarification important pour les élus locaux et les agents.

En complément les 37 accueils de proximité qu'il est proposés de créer sur d'autres communes ne sont pas remis en cause par les aménagements apportés au projet. Ils seront assurés exclusivement par des agents des finances publiques. La prise de RDV pourra être faite selon toutes modalités : directement à l'accueil des mairies mais aussi par téléphone ou par internet.

La mise en place de ces accueils de proximité a été globalement favorablement accueillie par les élus locaux.

Par ailleurs, ponctuellement et indépendamment de ces accueils de proximité, des agents des Finances publiques pourraient intervenir dans les MSAP ou dans les Maisons France Service (MFS).

Enfin, l'organisation proposée en matière de services aux collectivités via la création de conseillers dédiés aux décideurs locaux et le regroupement des trésoreries sont globalement bien reçus par les élus locaux, les collectivités ayant bien compris qu'il s'agissait, au travers de cette organisation, de leur garantir le service rendu pour la gestion comptable tout en améliorant sensiblement l'offre de conseil .

S'agissant de la localisation et l'organisation des services, les nouvelles propositions se traduiraient par un nombre de structures supérieur au schéma initial présenté. Ainsi, ces implantations permanentes seraient présentes sur 10 communes, à savoir les 9 communes retenues dans le projet initial, auxquelles s'ajouterait la ville de Quimperlé.

Pour les communes de **Morlaix, Douarnenez, Landerneau, et Rosporden**, les propositions d'implantations initiales resteraient inchangées :

- **Morlaix** : implantation d'un service des impôts des particuliers, d'un service des impôts des entreprises et d'un service de gestion comptable;
- Implantation d'un service de gestion comptable à **Douarnenez**, à **Landerneau** et à **Rosporden** ;

Ces 4 communes connaîtraient par ailleurs dans ce cadre une augmentation du niveau d'emplois actuel.

Concernant la ville de **Concarneau**, les échanges avec les élus locaux conduisent à proposer le maintien d'un service de gestion avec un niveau d'emplois semblable à celui d'aujourd'hui. Cela induit que la ville de Concarneau disposera d'une équipe d'accueil permanente pour répondre et traiter les dossiers des usagers particuliers ou professionnels sur place quel que soit le sujet évoqué.

**Pour les villes de Brest et de Quimper**, la prise en compte de différents facteurs tels que la fragilité du tissu économique et social, le besoin d'accompagner la redynamisation des centres urbains, ou bien encore les contraintes de mobilité pesant sur les agents conduit à proposer de renforcer les implantations, par rapport au projet initial, en installant les services suivants :

**- Pour Brest :**

- 1 service des impôts des particuliers ;
- 1 service des impôts des entreprises ;
- 1 trésorerie hospitalière ;
- La pairie départementale ;
- 1 service de gestion comptable pour les collectivités ;
- Le service de publicité foncière ;
- Le service des impôts fonciers ;
- des services de contrôle (une brigade de vérification, l'antenne de la brigade de contrôle et recherche, l'antenne du pôle de contrôle patrimonial, le pôle de programmation départemental) ;
- Le centre de contact
- et enfin une antenne de la direction.

Le nombre d'emplois transférés de Brest sur d'autres résidences deviendrait très limité (moins de 10% de emplois actuels).

- **Pour Quimper :**

- 1 service des impôts des particuliers ;
- 1 service des impôts des entreprises ;
- 1 trésorerie hospitalière ;
- 1 service de gestion comptable pour les collectivités ;
- L' antenne du service de publicité foncière ;
- Le pôle de recouvrement spécialisé ;
- des services de contrôle (la brigade de vérification, la brigade de contrôle et recherche et le pôle de contrôle patrimonial) ;
- la direction.

Le nombre d'emplois de Quimper transférés sur d'autres résidences serait ainsi très limité (environ 12 % des emplois actuels).

Enfin, pour d'autres territoires situés au Centre et à l'Est du département (**Châteaulin, Carhaix, Quimperlé**), le maintien, voire le renforcement du niveau d'emplois publics apparaît comme une condition sine qua non à l'adhésion à la démarche du nouveau réseau de proximité, en dépit même de la création de multiples accueils de proximité sur ces territoires :

- **Quimperlé** : création d'un service des impôts des particuliers et création d'un service des impôts des entreprises, avec une augmentation sensible du nombre d'emplois ;

- **Carhaix** : création d'un service des impôts des particuliers avec une augmentation sensible du nombre d'emplois ;

- **Châteaulin** :

- 1 service en charge de la gestion comptable pour les collectivités ;
- Le siège de l'équipe départementale d'accueil dont le siège ;
- le service départemental de l'enregistrement ;
- L' antenne du service départemental des impôts fonciers.

Ces aménagements se traduiraient par une augmentation très sensible du nombre d'emplois sur le site de Châteaulin .

Les conclusions provisoires auxquelles aboutit à ce stade la concertation ont été présentées aux élus locaux concernés ainsi qu'aux responsables de service locaux de la DDFIP. J'ai indiqué aux élus locaux souhaiter que ces propositions fassent l'objet d'une confirmation écrite de leur part pour pouvoir faire parvenir la situation d'accord local au Ministre.

Afin de compléter cette démarche et vous y associer, je vous remercie de me faire savoir si les aménagements envisagés recueilleraient également votre approbation.

Par ailleurs un projet de contractualisation entre la DDFIP, le Préfet et la Présidente du Conseil départemental est demandé par le Ministre une fois les positions des différents interlocuteurs stabilisées. A l'issue de ce processus, le nouveau projet de cartographie sera validé par le Ministre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

L'Administratrice générale des Finances publiques



Catherine BRIGANT